



VILLE DE

Ploufragan

**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc**

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024**

Convocation du 3 avril 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 10 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Patrick COSSON (donne pouvoir à Anthony DECRETON)
Michel JUHEL (donne pouvoir à Emmanuel LE NOA)
Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Pascale GALLERNE)
Christine ORAIN-GROVALET (donne pouvoir à Annie LABBE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre-Yves BRUNEL

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

MARCHES PUBLICS

**2024-752 MARCHÉ DE TRAVAUX – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE VOIRIE ET DIVERS
2024/2027**

Mme LAURENT rappelle que le présent marché a pour objet la passation d'un marché de travaux et plus particulièrement un marché à bons de commande concernant l'exécution des travaux de voirie et divers sur la ville de Ploufragan pour les années 2024 à 2027.

Suite à la commission MAPA qui s'est déroulée le lundi 25 mars 2024, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le marché à la société Colas France Agence Baie d'Armor, située à Ploufragan, pour un montant minimum de 30 000€ HT et maximum de 250 000€ HT.
L'offre sélectionnée est la mieux-disante au regard de critères énoncés dans le règlement de consultation.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché désigné avec la société précitée, pour le montant susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes.

LE MAIRE
Rémy MOULIN



A Ploufragan, le 12 avril 2024
LE SECRETAIRE DE SEANCE
Pierre-Yves BRUNEL